

l'enseignement agricole

snetap

FSU.

La Région
Midi-Pyrénées
construit, entretient et
équipe ses lycées.

LE ETAT LES
d'enseignement général
SACCAGE

www.midipyrenees.fr



Au secours Ils sont sourds !



Pointer sur le terrain la détérioration du service public

Un an après sa création, le Comité Permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public s'est réuni au Sénat le 17 novembre 2010. Le constat est accablant.

Le Ministre de l'Agriculture, après avoir prétendument pris conscience du désarroi des personnels et des usagers dans l'enseignement agricole public, organisé des assises sur ce thème annoncées à grands renforts de communication médiatique, avoir obtenu un moratoire sur les suppressions d'emploi à la rentrée 2010, laisse à ce jour un triste bilan, et s'appête à faire voter un budget 2011 catastrophique.

Non seulement ce budget renie les engagements antérieurs (notamment le moratoire), mais il repart dans un cycle de suppressions d'emplois à la rentrée prochaine (145 sont programmées) et pour les 3 années à venir, alors qu'aucune modification structurelle ne le justifie et que les effectifs scolarisés augmentent (+0,58% à la dernière rentrée).

Si les choses restaient en l'état, l'enseignement public agricole, dont le point de rupture est déjà dépassé, ne pourrait que subir une nouvelle étape de dégradation, car, quoi qu'en dise le Ministre, les politiques menées depuis des années, que ce soit en termes budgétaires, de réformes menées à la hâte ou de restructurations d'établissements, l'ont déjà fortement dégradé :

A chaque rentrée ce sont par centaines que des élèves sont refusés dans l'enseignement agricole public ;

Chaque année, des classes, parfois des filières entières sont supprimées ou regroupées, aggravant les conditions d'études des jeunes ; de fusions en restructurations, à chaque rentrée deux sites en moyenne sont rayés de la carte, laissant apparaître de véritables déserts scolaires en milieu rural.

Dans de nombreux établissements, les équipes administratives et les effectifs de personnels de laboratoire ou de santé ont été amputés de plus du tiers, mettant en grande difficultés les personnels restant et dégradant le service rendu aux élèves et aux familles.

Devant ce constat unanime que le gouvernement persiste à nier, le comité de défense a décidé de montrer au grand jour la réalité des situations vécues sur le terrain :

- En organisant sur tout le territoire, sur des lieux « symboliques » de cette dégradation, le rassemblement des élus et parlementaires locaux, des élèves, des parents, des personnels, de façon à prendre à témoin l'opinion publique ;

- En préparant une tribune qu'il diffuserait dans les medias nationaux et régionaux.

D'ores et déjà, les membres du comité s'engagent à continuer la bataille parlementaire jusqu'au bout pour infléchir le projet budgétaire en débat.

Alors que l'enseignement agricole public, dont les qualités sont par ailleurs unanimement reconnues, est déjà asphyxié et asséché depuis de trop nombreuses années, le comité de défense ne se résigne pas à le voir mourir à petit feu.



novembre 2010
numéro 331

actualité

4

- » Action budget rentrée 2011 : le SNETAP-FSU a pris ses responsabilités !
- » Comité permanent de défense de l'enseignement agricole public : pointer sur le terrain la détérioration du service public

politique scolaire

6

- » Conseil de l'éducation et de la formation: les effets probables de cette contre réforme
- » Champagne-Ardenne : une nouvelle région tombe dans l'escarcelle du privé !

corpo

8

- » Travail syndical de la FSU avec le Conseil Régional PACA : résultat des négociations sur le dialogue social
- » CCP des directeurs et élections dans les Directions Inter Régionales de la Mer (DIRM) : une confiance réaffirmée dans le SNETAP et la FSU

pédago

10

- » Note de service rentrée 2011 : faire plus avec moins

vie syndicale

12

- » Adhésion de la FSU à la confédération européenne des syndicats : le SNETAP consulte ses adhérents
- » Une aventure collective au service de l'enseignement agricole public



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Héléne Huet, Isabelle Couturier

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : novembre 2010
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

Retraites, emploi, budget le gouvernement reste sourd !



Malgré les alertes de tous bords, le gouvernement reste sourd. Sourd aux messages forts adressés par la masse des salariés qui ont défilé par millions dans les rues à 8 reprises durant cet automne pour exprimer leur rejet de cette réforme injuste des retraites, qui de plus ne règle pas durablement les problèmes de financement.

Sourd à l'expression, par tous les acteurs publics, de la nécessité d'autres choix économiques et sociaux :

- Non les services publics ne sont pas une charge, et l'application aveugle du dogme de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, d'une part contribue à l'aggravation des inégalités sociales, mais d'autre part déprime l'économie, brisant un peu plus tout espoir de relance.
- Non, le gel des salaires (dans la fonction publique en particulier) n'est pas sur le fond et à long terme source d'économie pour l'Etat
- Non, les Français ne veulent plus des cadeaux faits aux plus riches, pendant qu'on en fait peser la charge sur les salariés modestes, ou de ceux qu'on qualifie de classes moyennes (mais qui le sont de moins en moins).

Ce sont d'autres choix qui sont attendus !

Pour l'enseignement agricole public, cette même surdité a conduit à l'adoption d'un projet de budget pour 2011 qui renoue avec les suppressions massives d'emplois, alors que le Ministre reconnaissait lui-même il y a un an, qu'il ne pourrait supporter un effort supplémentaire. Rien, dans la structure même de l'EAP ne justifie ce revirement. Et les parlementaires de la majorité, qui l'an dernier avaient montré une ébauche de prise de conscience en rétablissant quelques emplois, se sont aujourd'hui lâchement rangés aux propositions gouvernementales. Les mêmes qui ont publiquement dénoncé l'absence de sincérité des propositions budgétaires gouvernementales, les ont pour autant approuvées sans état d'âme.

L'enseignement privé pour sa part ne subit pas le même sort. Largement épargné dans le projet de budget, abondé même par les amendements parlementaires, il va largement récupérer en 2011 le peu de terrain concédé par le déblocage temporaire de moyens à l'enseignement public concédés par le Ministre en 2010.

Les personnels de l'enseignement agricole public, qui se sont fortement mobilisés tout au long de l'année 2010, ont pourtant été entendus et compris par l'opinion publique.

Mais, Bruno Le Maire, qui l'avait dénoncée à son arrivée au Ministère de l'agriculture, reprend, au moment où il est conforté dans ses fonctions, la « politique du rat crevé au fil de l'eau » qui avait conduit et conduira donc à nouveau, au « désarroi des personnels, des élèves et des familles de l'enseignement agricole public ».



Jean-Marie Le Boiteux



Menace de fermeture du LPA de Lapalisse Combat des personnels pour la défense de l'enseignement agricole public

Dans le cadre des restrictions budgétaires et de la destruction des services publics, depuis des années il est proposé des fermetures de classes, des suppressions de poste, des mutations d'office, des compléments de service sur deux lycées, des fusions d'établissements conduisant à, plus ou moins long terme, à des fermetures. Pour l'année scolaire 2010-2011, il y a eu : 3 fermetures de classe; la suppression de 7 postes d'enseignants et 2 d'ATS; 3 mutations dans l'intérêt du service (MIS); aucun crédits pour les remplacement des ATS.

Aujourd'hui, en novembre 2010, dans notre région, le LPA de Lapalisse (03), après avoir connu la complémentarité, puis la fusion avec le LEGTA de Moulins, en 2008/2009, se voit annoncer, brutalement, sans consultation d'aucune instance statutaire, et d'aucun personnel, ni association de parents, la fermeture dès la rentrée 2011. Le DRAF et le Président du Conseil Régional l'ont décidée de façon unilatérale et l'ont annoncée, ex abrupto, lors du Conseil d'Administration du vendredi 19 novembre 2010. L'effet de surprise précéda la colère du Conseil d'Administration.

Cette démarche est inacceptable, aussi bien sur le fond que sur la forme.

Les personnels en grève et en manifestation le 18 novembre 2010, ont été reçus par le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt à Clermont-Ferrand.

Le DRAF a précisé que la décision de fermeture du site de Lapalisse avait été prise de façon conjointe avec le Président du Conseil Régional.

Les arguments avancés :

- démographie;
- concurrence future avec l'Education Nationale qui ouvre des bacs pro dans le même secteur;
- problème d'effectifs;
- le coût des travaux à entreprendre;
- nécessité de construire un pôle service à Moulins.

Ces arguments ne sont pas recevables car :

- il n'y a pas de difficulté de recrutement sur le site de Lapalisse bien au contraire, l'établissement refuse des élèves.
- l'insertion professionnelle est très bonne, il y a une bonne adéquation avec les besoins des professionnels et du territoire;
- il y a une forte implantation du lycée soutenu par la municipalité, le Conseil Général et la population toute entière
- le matériel et les personnels compétents sont déjà sur le site,
- l'Enseignement Agricole Public est toujours complémentaire de celui de l'Education Nationale et non en concurrence.

- Le report des élèves sur le site de Moulins n'est pas acquis et risque de mettre en danger l'ensemble de la filière SMR.

- La fermeture du site favorisera le recrutement dans l'Enseignement agricole privé, le Mayet de Montagne entre autre. La priorité doit être donnée au service public.

- Le manque de sérieux dans l'évaluation précise des travaux à envisager (on parle de 6 millions, de 20 millions), alors que des investissements importants ont été réalisés jusqu'en 2005. La Commission Hygiène et Sécurité a pu témoigner du bon état actuel de l'Etablissement.

- La situation démographique est favorable au développement de ces formations de service en milieu rural.

- La fermeture de l'Etablissement va accentuer la « désertification » du territoire et le vieillissement de la population alors que le territoire crée des emplois en relation avec les formations qui sont dispensées au LPA de la Lapalisse.

Les personnels n'ont jamais été informés de l'avenir de leur établissement. Etre membre du Conseil d'Administration ne peut pas se limiter à entériner des décisions prises ailleurs, la fermeture du site n'était même pas à l'ordre du jour du CA, personne n'était informé. De plus, lors de la fusion du LEGTA de Moulins avec le LPA de Lapalisse, le consentement des personnels avait été négocié contre l'engagement de maintenir le site de Lapalisse.

N'y a-t-il pas trahison? Ce n'est pas un fonctionnement démocratique. Nous sommes des personnels attachés au service public. Les personnels ont un rendez-vous dans les prochains jours avec la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche pour discuter de la pérennité du site de Lapalisse.

Les engagements, les promesses doivent être tenus, il n'y a pas d'urgence à fermer cet établissement, qui n'est pas en difficulté.

Dans l'intérêt de tous, élèves, parents, personnels, municipalités cet établissement peut et doit vivre !

Nous demandons que cette proposition de fermeture soit annulée et que l'établissement soit maintenu. En effet rien ne justifie la fermeture de l'établissement qui accueille 113 élèves sur 4 classes. Les seuils de recrutement imposés par classe l'oblige même à refuser des élèves. Le bon sens et l'attachement au service public, nous conduit à refuser cette fermeture.

Au travers de ce qui arrive à Lapalisse, c'est l'ensemble de l'Enseignement Agricole Public qui est menacée de disparition.

Action budget rentrée Le SNETAP- a pris ses



Notre action, nos actions, ou plutôt notre plan d'action concernant le budget 2011, s'est inscrit dans un contexte plus compliqué qu'à l'habitude... En effet, lorsque notre conseil syndical de rentrée s'est tenu mi-septembre, nous n'avons pas eu à nous convaincre longtemps de la nécessité d'agir sur ce projet de loi de finance triennal, donc engageant le devenir de nos établissements publics pour les 3 années à venir, et ce plus encore à l'aune de la reprise annoncée des suppressions d'emplois. Et pour autant, nous étions aussi pleinement conscients des difficultés qui nous attendaient pour mobiliser les personnels de l'EAP sur cette question des emplois, alors même que le combat sur les retraites était en cours... Dernier élément en terme d'orientation, notre CSN, conformément à l'appel lancé de la Bourse du Travail le 17 juin par les personnels du Ministère de l'Agriculture, avait réaffirmé la justesse de ce choix exigeant de poursuivre l'action en intersyndicale et en inter-services.

De la théorie... à la pratique

En région, l'action « SOS budget » s'est déployée dans la deuxième quinzaine novembre, le calendrier étant guidé par les discussions parlementaires au Sénat (avis en commission le 24 et vote en séance publique le 30...). Elle s'est traduite par la tenue d'assemblées générales régionales sur la base d'un appel national de l'ensemble des organisations syndicales du Ministère. Ces AG, relayées par les médias locaux (presse écrite, télé et radio), ont débouché sur des audiences en préfecture, auprès de sénateurs membres des commissions culture et éducation d'une part et économie d'autre part. L'action a pu prendre corps dans une douzaine de région (à Nantes, Chalons en Champagne, Orléans, Bordeaux, Biarritz, Rennes, Dijon, Montpellier, Nancy, Marseille, Toulouse,...) sur fond de



2011 -FSU responsabilités !



re-mobilisation des personnels au moment même où le conflit des retraites marquait le pas (la journée du 23 a ainsi vu converger le combat sur les retraites et pour l'emploi) et d'intersyndicales en inter-services inégales selon les régions. Reste que les personnels du MAAP et ceux de l'EAP en particulier n'ont pas été absents de cette nouvelle bataille, et que partout où l'action « SOS budget » a pu se décliner, c'est la FSU et singulièrement le SNETAP qui ont été à l'impulsion et à la manœuvre ! L'heure du bilan intersyndical viendra en son temps... Pour l'heure, ce qui est sûr, c'est que le SNETAP a, conformément au mandat qu'il s'était donné, engagé la lutte, et partout où il en a eu les moyens a porté haut et fort les couleurs du service public, et en ce sens nous avons bel et bien été au rendez-vous...

Au niveau national, les parlementaires ne s'y sont pas trompés, le budget du Ministère de l'Agriculture en général et de l'Enseignement Agricole Public en particulier, ayant fait l'objet de nombreuses interpellations de notre ministre de tutelle Bruno Le Maire, voire de son homologue de l'EN, Luc Chatel, quand il s'était dispensé de certaines séances portant exclusivement sur les questions d'enseignement... Reste que l'enseignement agricole public l'a rattrapé (et cela encore le 3 décembre, donc y compris après le vote du programme « enseignement scolaire ») jusque dans les commissions des finances ou de l'économie de l'Assemblée, comme du Sénat. Si une rencontre du vice-président de la commission des finances de l'Assemblée a eu lieu en intersyndicale et en inter-services, on retiendra surtout un engagement très fort du Secrétariat Général du SNETAP dans ce combat « parlementaire » en vue de relayer les actions en région des personnels mobilisés et d'obliger autant que faire se peut le Ministre à rendre des comptes et nos élus à prendre leurs responsabilités. Ainsi, les membres du SG ont été en contact avec l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée comme du Sénat, ont

rencontré de façon systématique les rapporteurs ad hoc de notre budget. Enfin, le SNETAP a été à l'initiative d'une nouvelle réunion, qui a eu lieu le 17 novembre au Sénat, du Comité de Défense et de Développement de l'EAP (créé en novembre 2009 en parallèle des assises de l'EAP du Ministre), dont les membres ont répondu présent et ont projeté une série d'actions volontaristes nous donnant des perspectives de mobilisation au-delà du vote du budget (cf. communiqué ci-joint).

Des résultats mitigés... mais une détermination qui demeure

A l'heure du bilan, force est de constater que le Ministre, comme la majorité parlementaire, a persisté et signé, le Parlement ayant voté un budget prévoyant de nouvelles suppressions d'emplois dans l'ensemble des services et établissements publics du MAAP conformément au dogme sarkosiste du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Et notre ministre, comme d'ailleurs la sénatrice (union centriste) en charge de rapporter sur notre budget EA, de se contenter de mettre en avant une « politique du moins pire » pour l'enseignement au regard des suppressions dans les autres secteurs du ministère. Mais c'est un peu court... car pour l'EAP c'est bien la cohorte des fermetures et gels de classes, des fermetures d'antennes voire de LPA qui va reprendre ou a déjà repris (voire article sur le combat conduit par le SNETAP Auvergne sur Lapalisse), et il faudra bien que Bruno Le Maire en réponde... lui qui il y a un an de ça fustigeait pourtant la « politique du rat crevé au fil de l'eau » de ses prédécesseurs.

Pour autant, notre action collective déterminée a eu pour effet :

- de ne pas faciliter à cette droite soi-disant « décomplexée » l'exercice et le vote, cela jusqu'à 01h29 du matin le 1^{er} décembre avec un

ultime amendement déposé par le groupe PC du Sénat par les sénatrices membres de notre Comité de Défense et de Développement de l'EAP et rejeté... à une voix près !

- de permettre aux personnels qui se sont retrouvés en AG régionale d'agir ensemble de façon unitaire, sans illusion sur un renversement de tendance au Parlement, mais avec la ferme volonté de ne pas laisser fouler aux pieds leurs missions de service public

- de pousser le ministre à renoncer à la tentation de n'impacter que l'EAP, sous la pression des lobbys du Privé (le CNEAP ayant pesé de tout son poids pour essayer d'obtenir un moratoire pour 2011, en arguant de celui que nous avions arraché pour cette rentrée). Le Public paie toutefois le plus lourd tribut en supportant quelques 90 suppressions d'emplois sur les 145 programmés.

Vous l'aurez compris, notre combat continue donc, et de cette action sur le budget, nous ressortons avec un soutien des groupes parlementaires de l'opposition, qui devrait se traduire dès janvier par :

1. une tribune libre à l'adresse des grands quotidiens co-signée par ceux qui tiennent à l'offre publique d'enseignement agricole

et à ses valeurs, alors même que depuis 2003 le Public a reculé de 3,3 points face au Privé... A cette rentrée 2010, l'EAP n'accueille plus que 36,7% des élèves et étudiants de l'enseignement agricole.

2. des « opérations vérités » sur les conséquences dramatiques pour les établissements publics, les personnels comme les usagers, de cette politique de casse du service public d'éducation, opérations conduites par les membres du Comité (élus, associatifs...) dans 5 ou 6 grandes régions. Les deux premières ont d'ores et déjà été annoncées à la presse et notre groupe action se réunira mi-décembre pour caler la mise en œuvre. Celles-ci se dérouleront sur l'EPL de Toulouse-Auzerville (Midi-Pyrénées) d'une part, et sur le LPA de Lapalisse (Auvergne) d'autre part. Étrangement des collègues des services administratifs, mise en place de déserts scolaires en milieu rural, plafonnements autoritaires de nos effectifs, rejets d'élèves, ... il est plus que temps qu'ils rendent compte publiquement de leur bilan !

Les personnels de l'EAP et leur organisation syndicale majoritaire ne renonceront sûrement pas et ça le Ministre peut en être assuré...

Frédéric Chassagnette
Secrétaire Général adjoint

la FSU doit-elle demander son affiliation à la CES ?

Consultation des syndicats

Le Congrès de la FSU a décidé d'une consultation interne à chaque syndicat concernant l'affiliation de la FSU à la Confédération européenne des syndicats (CES). Vous trouverez dans ce bulletin pages 12,13,14,15, plusieurs contributions au débat. Les tribunes libres pour ou contre l'adhésion de la FSU à la CES restent ouvertes sur le site du Snetap : www.snetap-fsu.fr

Les bulletins de vote pour participer à cette consultation seront distribués par les secrétaires de section (ou envoyés directement aux retraités), la consultation aura lieu entre le 3 et le 7 janvier.

Suite aux débats et aux consultations dans les différents syndicats, les 17 et 18 janvier 2011, le CDFN de la FSU débattrà à son tour et se prononcera.



Champagne-Ardenne une nouvelle région tombe dans l'escarcelle du privé !

Ce mardi 16 novembre 2010, lors du CREA, les représentants des personnels de l'enseignement agricole public ont remis officiellement à Monsieur le Directeur Régional un Falloux d'Honneur

Depuis septembre 2010, l'enseignement agricole scolaire public régional n'est plus majoritaire dans notre région ! Cette situation est historique. La région Champagne-Ardenne vient de rejoindre ce groupe de régions bien particulier dans lesquelles le service public d'éducation agricole n'est pas ou plus une priorité.

Depuis 2002, la politique du ministère de l'agriculture relayée parfaitement au niveau régional par la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt n'a poursuivi qu'un seul objectif : réduire le service public d'éducation agricole.

Tous les moyens justifient cette fin :

- 1 - Ouvertures de classes concurrentielles dans l'enseignement agricole privé temps plein ou rythme approprié
- 2 - Instauration de quotas de recrutement des élèves contre le principe constitutionnel de l'obligation de scolarisation du service public d'éducation
- 3 - Gel et fermeture de classes dans le service public d'éducation, lais-

sant le monopole à l'enseignement agricole privé

4 - Suppression de postes d'enseignants

5 - Suppression de postes administratifs

« (...) Messieurs, toute question a son idéal. Voici donc, selon moi, l'idéal de la question de l'enseignement : l'instruction gratuite et obligatoire (...). Obligatoire au premier degré, gratuite à tous les degrés. L'instruction primaire obligatoire, c'est le droit de l'enfant qui, ne vous trompez pas est plus sacré encore que le droit du père et qui se confond avec le droit de l'État. (...) »

[Messieurs les représentants du parti cléricale], je ne veux pas vous confier l'enseignement de la jeunesse, l'âme des enfants, le développement des intelligences neuves qui s'ouvrent à la vie, les générations nouvelles, c'est-à-dire l'avenir de la France. Je ne veux pas vous confier l'avenir de la France, parce que vous le confier, ce serait vous le livrer. (...) »

Ces textes lus en CREA sont extraits du discours de Victor Hugo lors de la discussion parlementaire de la loi Falloux, le 15 janvier 1850.

Fabrice Cardon
secrétaire régional adjoint
Champagne-Ardenne

Conseil de l'éducation Les effets de cette co

Mixage des publics ou organisation des formations en parcours et par groupes de compétence à l'échelle de l'EPLFPA, telles pourraient être les conséquences de la mise en oeuvre du conseil de l'éducation et de la formation. Ces outils relevant davantage de la contrainte budgétaire que de leur intérêt pédagogique, les instigateurs du conseil de l'éducation et de la formation se devaient de lui donner des attributions et une composition sur mesure. Que se cache-t-il derrière ce nouveau conseil ?



Lors des Assises de l'enseignement agricole, des organisations signataires du protocole de discussion de la voie professionnelle, conscientes des réticences, voire de l'opposition réelle à mettre en oeuvre les conclusions du protocole de la réforme de la voie professionnelle dans les établissements ont saisi l'opportunité qui leur était donnée, pour demander la transposition à l'enseignement agricole, du conseil de l'éducation que la loi (Fillon) sur l'éducation de 2005 avait instauré à l'éducation nationale. La DGER n'a ensuite eu aucune difficulté à convaincre le Ministre de le retenir dans les mesures du « Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public » préfigurant ainsi son introduction dans la loi d'orientation agricole de juillet 2010.

Le conseil de l'éducation et de la formation « CEF » présidé par le directeur de l'EPLFPA se réunira obligatoirement deux fois par an.

Une redondance de consultations

Ainsi, il sera consulté sur la coordination et l'organisation des enseignements, l'organisation des évaluations, les accompagnements

et de la formation probables contre réforme

aux changements d'orientation ainsi que sur la partie pédagogique du projet de l'établissement.

Aussi, il sera fondé à formuler des propositions sur les modalités de l'accompagnement personnalisé et des enseignements à l'initiative de l'établissement(...) et préparera les propositions d'expérimentations pédagogiques, (...).

Or, l'organisation de nos EPLEFPA en centres constitutifs, spécificité de l'enseignement agricole avait conduit le législateur à permettre à chacun d'entre-eux de disposer d'un conseil spécifique : le conseil intérieur pour le lycée (CI), le conseil de perfectionnement pour le CFA (CP) et le conseil de centre pour le CFPPA (CC). Ils sont les garants de la liberté pédagogique de chacun des enseignants et formateurs et de l'autonomie pédagogique propre à chacun des centres. Placé entre le conseil d'administration et le conseil de centre, et partageant avec ces derniers les mêmes attributions, le conseil de l'éducation et de la formation introduit des consultations redondantes. Qu'en sera-t-il si des avis divergents devaient être émis par l'une ou l'autre des instances? Y aura-t-il un renvoi de la décision après accord des deux instances ?

Coordination des enseignements ?

Quant aux nouvelles attributions, elles sont exclusives et prises en application de la note de service portant rénovation de la voie professionnelle dont les objectifs visent notamment à casser le groupe classe et à réorganiser les formations en parcours et groupes de compétence avec des publics mixés. Les prérogatives nécessaires à cette réorganisation des formations, n'appartenant pas aux conseils existants, il était nécessaire pour l'administration et ses complices de les confier au CEF. Ainsi, sera-t-il consulté sur la coordination des enseignements et leur organisation, notamment en groupes de compétences, au sein de l'établissement

public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. La réglementation limitant les possibilités de désorganisation des enseignements, le CEF préparera les propositions d'expérimentations pédagogiques permettant d'y déroger. Pièdre garantie a été concédée au Snetap-FSU : ces expérimentations pédagogiques feront l'objet d'une évaluation par l'inspection de l'enseignement agricole. Qu'advient-il désormais si les propositions faites par l'un des conseils de centre sont en profond désaccord avec les propositions arrêtées par le CEF? Donnera-t-on au conseil d'administration un rôle d'arbitre, avec le risque de désavouer une position donnée par l'un des conseils de centre ? Selon cette hypothèse que le Snetap-FSU ne peut écarter, un centre constitutif de l'EPLFPA pourrait perdre son autonomie pédagogique ?

Avec un recul de la démocratie

Alors que la composition dans chacune des instances de l'EPLFPA répond à un souci de représentativité, le CEF fait exception. Il est en effet composé :

- de membres de droit : le directeur de l'établissement qui le préside ; les directeurs de chaque centre qui compose l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ou le cas échéant, les directeurs adjoints et d'un conseiller principal d'éducation ;
- de membres désignés par le directeur : des représentants des professeurs principaux, enseignants, formateurs, le cas échéant coordinateurs de filière, dans un nombre égal à la moitié des membres élus qui suivent ;
- de représentants élus -à raison de un par conseil- issus de chacun des conseils (un représentant issu des représentants élus des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance du conseil intérieur de chaque lycée; un représentant issu des représentants élus des formateurs du

conseil de centre de chaque centre de formation professionnelle et de promotion agricole, un représentant issu des représentants élus des personnels enseignants du conseil de perfectionnement de chaque centre de formation d'apprentis ; un représentant issu des représentants élus des personnels, d'éducation et de surveillance du conseil de chaque exploitation ou atelier).

Le compte n'y est pas, dans un EPLEFPA à 4 centres, la composition du CEF disposera de deux fois plus de représentants de l'Etat ou désignés par le représentant de celui-ci que de représentants élus par les personnels (8 pour 4). Le SNETAP a tenté par des amendements de rééquilibrer cette inégalité en vain.

Le Snetap-FSU a pleinement envisagé les conséquences, découlant

de la conjugaison des contre-réformes avec cette nouvelle instance, sur les élèves, les étudiants, les apprentis et stagiaires. Il mesure aussi, le «détricotage» que ne manquera pas d'engendrer de telles dispositions sur les statuts des personnels. En revanche, il entend poursuivre sa réflexion quant à l'attitude à opposer à cette instance. A cette fin, une consultation sera entreprise.

Serge Pagnier

1 - Les organisations du CNEA non signataires du protocole de discussion de la voie professionnelle : la CGT, la FSU (Snetap, Snep, Snesup) et le SFOERTA

2 - N d S DGER/SDPOFE/CDEDC/2008-2140 du 20 novembre 2008 : rénovation de la voie professionnelle

Décret EPLFPA Nouvelle violation de la laïcité

Outre la mise en place du conseil de l'éducation et de la formation, le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des EPLEFPA précise et étend le champ des conventionnements pris par délibération des conseils d'administration. Cependant, en formulant que les EPL pourront s'associer par conventions notamment avec des établissements publics, rien ne s'oppose plus désormais à ce qu'elles soient aussi établies avec des établissements privés. Ainsi, après la loi de décembre 84 (loi Rocard), la loi relative au développement des territoires ruraux de 2005 (loi Forissier) qui successivement, ont concédé aux établissements d'enseignement agricole privé, la reconnaissance de leur participation au service public, l'élargissement de leur mission à l'insertion scolaire, un nouveau pas est encore franchi. Désormais, sous couvert de conventions entre établissements publics et privés, il est possible d'organiser des cycles de formation de jeunes sous statut scolaire entre établissement public et privé et cela en totale violation des principes constitutionnels de laïcité. Alors que les interventions de la FSU au CNEA, ont alerté de ce danger, la FSU regrette que des organisations se revendiquant de mouvements laïcs, aient préféré l'établissement de contre-réformes sans aucune entrave possible, plutôt que de se préoccuper du cadre républicain dans lequel doit s'inscrire la scolarisation des jeunes.

Serge Pagnier

1 - Établissements mentionnés aux articles L811-8 (EPL) et L812-3 (Établissements du supérieur) du code rural, L421-1 (lycée et collège de l'EN) du code de l'éducation et L6232-1 du code du travail (CFA).»

2 - Comité national de l'enseignement agricole

CCP des directeurs et élections dans les Directions Inter Régionales de la Mer (DIRM) une confiance réaffirmée dans le SNETAP et la FSU

Le 22 novembre 2010, le SNETAP-FSU a une nouvelle fois confirmé sa place d'organisation syndicale la plus représentative chez les directeurs et directeurs adjoints d'EPL (proviseurs, adjoints, directeurs de centre de formation, directeurs d'exploitation et d'atelier technologique). En effet, le SNETAP a obtenu 50% des sièges à la CCP des directeurs (loin devant les autres organisations FO-CFDT-UNSA qui se partagent un siège chacune). En cette période plus que difficile pour l'Enseignement Agricole Public, ce vote de confiance des directeurs est plus que notable et conforte le SNETAP-FSU dans son combat quotidien pour la défense et le développement de nos établissements publics. Nos nouveaux élus sont nouveaux :

Alain Germot (Auvergne), Pascal Laborde (Midi-Pyrénées), Naida Drif (Ile-de-France), Pierre Cheret (Aquitaine), Luc Champin (Rhône-Alpes) et

José Gonzalvez (PACA).

Le 29 novembre 2010, la FSU (SNETAP - SNAMER) est devenue la 2ème organisation représentative en nombre de sièges à l'occasion des élections dans les DIRM (Direction Inter-Régionales de la Mer). Cet excellent résultat vient confirmer la représentativité de la FSU au sein du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, avec un ancrage désormais indiscutable du SNETAP-FSU dans les LPM (Lycées Professionnels Maritimes).

Merci à tous les militants du SNETAP-FSU directeurs, personnels des lycées maritimes, secrétaires de section, pour ces résultats qui démontrent une nouvelle fois la justesse de nos engagements et la force des mandats que nous portons tous ensemble !

Frédéric Chassagnette

Secrétaire Général adjoint à la Vie Syndicale

Travail syndical de la Résultat de sur le dialo

Un exemple du travail des élus FSU en région. Chers Collègues la FSU souhaite vous faire part de ce qu'elle a obtenu lors des négociations concernant le Groupe de Travail « Contrat Social de Mandature » qui s'est déroulé début novembre. Comme nous vous l'écrivons souvent, les paroles s'envolent et les écrits restent, vous pourrez comparer les revendications que seule la FSU a portées et que nous vous avons envoyées dernièrement. Nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer le résultat exact du groupe de travail.



L'augmentation du taux d'I.A.T (Services et Lycées)

La FSU a obtenu le versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité afin que celle-ci atteigne le Taux 6 d'ici 2 ans, ci-dessous le versement de celle-ci sur un plan bi-annuel :

- Pour 2011, tous les Agents qui sont au taux 4 passeront au taux 5,
- Pour 2012, tous les Agents qui sont au taux 5 passeront au taux 6,

En deux ans, l'ensemble des agents ayants droit de notre collectivité sera au taux 6, sans aucun ressenti clientéliste, inégalitaire ou arbitraire.

La FSU a également obtenu dès 2011, pour tous, l'augmentation de l'IAT, l'IFTS et l'ISS de 30% de l'effectif (15% jusqu'en 2010) chaque année, par exemple : si vous êtes 20 agents dans un lycée ou un service 6 d'entre vous bénéficieront d'une augmentation d'un point d'IAT, d'IFTS ou d'ISS. Une règle sera établie afin que d'une année sur l'autre ce ne soit pas les mêmes agents qui en bénéficient. La FSU reste quoi qu'il en soit contre les mesures arbitraires et revendique une augmentation du régime indemnitaire de façon systématique.

L'augmentation de l'IERM

La FSU a obtenu le relèvement du plancher de l'Indemnité d'Exercice des Missions Régionales du taux 2 à 2.2. Cela concerne 794 agents des services.

Le cadre d'emploi des Adjoints

Retour sur lutte contre la réforme des retraites

L'enseignement agricole public à l'initiative d'une manifestation en Haute Lozère

Dès le lendemain de la journée nationale du 12 octobre, le personnel du Legta François Rabelais a décidé en assemblée générale la reconduction de la grève pour s'opposer au projet de réforme des retraites. Pendant deux semaines, quatre jours de grève se sont enchaînés suivis par 30 à 50 % du personnel. Ces journées de mobilisation ont été l'occasion de prendre contact avec les collègues enseignants de l'Éducation Nationale de Saint Chély, particulièrement ceux des écoles maternelle et élémentaire.

A l'approche des congés scolaires et conscient de la nécessité de poursuivre le mouvement, le personnel du Legta a décidé en assemblée générale de prendre contact avec les autres acteurs économiques publics et privés de ce bassin rural de moins de 10 000 habitants: Arcelor, Conseil Général et services publics...Ainsi, un comité d'abord interprofessionnel, puis intersyndical a été créé. Il a permis l'organisation d'une manifestation regroupant plus de 150 personnes qui ont défilé dans les rues de Saint Chély le jeudi 28 octobre. De mémoire de barabans, une telle mobilisation ne s'était pas vue depuis les grands mouvements de 2003.

Pour la section syndicale SNETAP du LEGTA Rabelais, Hélène, François, Jean et les autres.



FSU avec le Conseil Régional PACA Les négociations logue social



Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement ne permet pas le versement de cette indemnité pour l'instant, les organisations syndicales interpellent ces prochains jours le Président Député Michel Vauzelle afin que celui-ci intervienne à l'Assemblée Nationale pour que la question sur les possibilités d'attribution de cette indemnité aux ATTEE soit posée au gouvernement.

Tickets Restaurant

La FSU obtient la revalorisation des TR à 8,70€ pour tous les agents ayants droit (Services et lycées). Elle obtient également le versement des TR pour tous les Agents Régionaux des Lycées, pour arriver à un total de 60 Tickets Restaurant par an sur une base forfaitaire de :

- 25 TR en 2011
- 40 TR en 2012
- 50 TR en 2013
- 60 TR en 2014

Les veilleurs de nuit se verront attribuer autant de Tickets Restaurant que de jours travaillés, puisqu'ils ne peuvent pas bénéficier d'un accès au restaurant scolaire sur leur temps de travail.

Prime Informatique

La FSU obtient le versement de la prime informatique aux agents des services, STIE/DLYC et Reprographie/DSGRU, ainsi que 5 autres agents dans d'autres Directions.

La reconnaissance des responsabilités des Chefs d'Equipe

La FSU obtient la revalorisation du régime indemnitaire pour les chefs d'équipe dans les lycées. Tous les Chefs d'équipe Encadrement, Chefs d'EMAT et Chefs d'équipe Cuisine (cuisines centrales comprises) verront leur taux d'IAT augmenter d'un point en 2011. La revendication de la FSU est de deux points. Ce point d'IAT s'ajoutera à ceux acquis en 2011 et 2012.

Dépréciation des agents non titulaires

La FSU obtient la création d'une équipe d'agents titulaires rempla-

cants dans les services, la totalité des contractuels sur les postes de catégorie C dans les services seront stagiairisés (26 agents). La FSU continue de demander la liste nominative des contractuels des lycées afin que ceux-ci soient dépréciés au plus vite au vu pour certains de leur ancienneté (plus de 5 ans).

Avancement de grade des ATT 1^{ère} CI (Ex OP)

La FSU se félicite particulièrement de cette disposition. Les agents qui remplissent les conditions d'avancement bénéficieront tous d'un effet rétroactif, en 2007, 2008, 2009 ou 2010 pour les agents intégrés (selon leur date de nomination au grade d'Ouvrier Professionnel) et au plus tôt au 1^{er} janvier 2010 pour les agents restés en détachement de longue durée (selon leur date de nomination au grade d'OP).

La possibilité pour les agents sans spécialité (ATTEE) d'accéder aux postes à fonction

La FSU a obtenu que l'administration mette en place des commissions de recrutement interne, afin que les agents sans spécialité intéressés par un changement de fonction (restauration, lingerie, maintenance, magasinage, etc.), puissent faire acte de candidature sur ces postes. Sur la base d'un diplôme référent, d'une validation des acquis et de l'expérience (VAE) ou d'une validation de l'expérience professionnelle.

La réouverture immédiate des emplois gelés

La FSU a obtenu la liste des postes gelés et l'administration s'est engagée à remettre l'ensemble de ces postes à la mobilité interne.

L'internalisation de certaines prestations

Il a été acté que plusieurs prestations seront internalisées au terme de leur contrat, comme :

- Le contrat d'entretien des espaces verts (DSGRU)
- La maintenance des imprimantes (DSI)

- La navette postale (DSGRU)
Le Vice Président en charge des Finances mettra à l'étude d'autres prestations qui restent très coûteuses pour notre collectivité et le seraient certainement moins en devenant des services publics régionaux (maintenance électrique, maintenance du chauffage, entretien des locaux, crèche, sécurité, etc.).

La création de 100 postes dans les Lycées

La FSU obtient la création de ces 100 Postes sur un plan pluriannuel, soit 25 postes par an sur 4 ans. Postes qui étaient prévus dans les 300 créations actées lors du protocole d'accord de 2006. Plus de 100 postes ont été détournés par l'administration pour pallier aux nouvelles ouvertures de lycées ou pour renforcer les établissements qui venaient d'être agrandis.

L'évolution fonctionnelle des Antennes Régionales

La FSU obtient qu'il soit inscrit au nouvel organigramme une Direction des Antennes Régionales : cette évolution sera mise en place dans un premier

temps sur une base expérimentale. L'élargissement de leurs champs de compétences (relais DRH, DEDUC, etc.) sera fait afin de répondre à la demande croissante des agents décentralisés sur l'ensemble du territoire régional.

La FSU se félicite de ces avancées, mais il est clair que nous n'avons pas tout obtenu...

Nous continuerons à nous battre à vos côtés afin que les inégalités et les droits de chacun soient respectés dans l'intérêt de notre collectivité, des agents qui la font fonctionner, donc dans l'intérêt d'un service public régional de qualité.

Ces avancées sociales sont fortes de sens, en cette période de restriction financière du gouvernement actuel et de préparation du budget régional 2011.

La mise en place d'un protocole d'accord « Contrat Social de Mandature » sera actée en présence du Président Michel VAUZELLE, lors du Comité Technique Paritaire qui se tiendra le 22 novembre 2010.

Pour la FSU le 10 novembre 2010
Jennifer Tulpin Frédéric Quet

Journées de travail et de réflexion enseignants et administratifs

Le besoin de nous interroger, de réfléchir ensemble à nos métiers, au service public que nous voulons, dans un contexte où les changements sociétaux, les technologies en pleine évolution, les décisions politiques, mettent notre travail en question, autant dans ses contenus, ses conditions, et ses finalités. Tout cela nécessite que nous échangeons collectivement.

C'est pourquoi, après la journée des agents techniques des lycées de janvier 2010, la journée de l'enseignement supérieur d'octobre 2010, le SNETAP a programmé une journée des enseignants le 6 janvier 2011, et une journée des administratifs le 3 février.

Pour les enseignants

Quelle formation ? Quelle évaluation de leur travail ? Quels savoirs disciplinaires ? Quelles propositions pour lutter contre l'exclusion scolaire ?

Pour les administratifs

Quelle situation dans les lycées ? L'évaluation, la promotion : quelle défense des personnels ? La PFR, une reconnaissance équitable du travail ? Quelles actions syndicales pour défendre le service public et ses agents ?

Soyons nombreux pour réfléchir à nos métiers et pour organiser l'action !

Note de service rentrée

Faire plus

Evaluation

La DGER installe un groupe de travail. Epreuve de rattrapage Bac Pro

La DGER vient de mettre en place un groupe de travail sur l'évaluation. La première réunion de ce groupe, issu du CNEA, s'est tenue le 30 novembre avec pour objectifs de planifier les travaux à venir et de démarrer les débats sur l'évaluation dans l'enseignement agricole.

Après un tour de table des positions de chaque organisation syndicale et des différentes composantes de l'EA, la DGER a finalement reconnu attendre des deux premières réunions de ce groupe de travail, un échange sur l'épreuve de contrôle en Bac Pro car cette question devient urgente.

Élaborée quelques semaines seulement avant la session d'examen 2009, cette épreuve de contrôle, identique à celle mise en place à l'Éducation Nationale, avait immédiatement soulevé une vague de contestation. Alors que l'EN, devant la fronde, avait modifié la structure de cette épreuve dès la session 2010, le MAAP était incapable de corriger le tir.

Le SNETAP n'a cessé de dénoncer l'ineptie d'une telle épreuve de rattrapage et exigé de la DGER qu'elle revoie sa copie dès 2010. Mais il apparaît clairement qu'elle n'a su anticiper et se trouve aujourd'hui encore, comme l'an passé, en limite de calendrier si elle veut modifier cette épreuve. Si modification il y a, pour autant les équipes pédagogiques se trouveront certainement en difficulté pour s'approprier les nouvelles modalités de l'épreuve.

Pour permettre un véritable rattrapage, le SNETAP a rappelé sa demande de modalités semblables à celles en vigueur pour le bac général où les candidats choisissent de repasser les matières sur lesquelles ils ont échoué et où les notes obtenues se substituent à celles des épreuves écrites des mêmes matières (si elles sont plus favorables), l'admission définitive étant acquise si le candidat obtient au moins 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 14 janvier 2011.

Olivier Bleunven

La note de service portant sur l'organisation de la rentrée scolaire 2011 dans l'Enseignement Agricole Public est sortie le 24 novembre 2010 (DGER/SDEDC/SDPOFE/SDESR/N2010-2165 du 24 novembre 2010). Comme chaque année cette note donne les orientations et instructions de la DGER relatives à la préparation de la rentrée scolaire suivante. Consulté sur cette note lors du CTPC du mois d'octobre et le CNEA du mois de novembre, le SNETAP-FSU, tout en demandant une parution rapide de cette note, a eu l'occasion de faire de nombreuses propositions d'amendements. Cette note de service comporte 4 parties qui dans un contexte d'annonces budgétaires désastreuses, tentent de faire illusion dans l'attente de la rentrée 2011.



Les réformes pédagogiques : déjà un aveu d'échec ?

La rénovation de la voie professionnelle touche à la rentrée 2011 les filières «services», «hippiques» et «animalier de laboratoire».

Pour cette dernière filière, le SNETAP-FSU s'étonne de la création d'un champ de formation supplémentaire (qui n'a pas été acté par la CPC) alors que la création d'une seconde spécifique avait été refusée pour d'autres spécialités (exemple de l'agroéquipement, rattaché aux productions végétales, avec le problème de lisibilité que nous connaissons aujourd'hui).

Sur les filières «services» et «hippiques» le SNETAP a entrepris un travail de réflexion afin de peser sur les choix qui sont encore à faire dans l'écriture des référentiels et la répartition des spécialités dans les diplômes.

Concernant la filière «services» la DGER rénove également le CAPA «service en milieu rural» à qui elle souhaite donner davantage de poids dans la filière et cette note de rentrée établit un régime d'exception incitant à la transformation des BEPA services en CAPA ... Mais s'il faut reconstrui-



2011 avec moins



re un cursus en 4 ans, le SNETAP-FSU est contre la solution du « tout CAPA ». A court terme l'enjeu ne concerne que la filière services, mais plus globalement c'est l'aveu de l'échec patent du Bac Pro 3 ans en terme d'élévation des niveaux de qualification (d'un Bac Pro en 4 ans à un parcours en 5 ans ?!). Nous nous posons la question de l'adéquation avec les marchés de l'emploi dans les régions.

Le SNETAP-FSU a demandé et obtenu que **les classes spécifiques** réapparaissent explicitement dans cette note.

Sur la réforme du lycée le SNETAP-FSU dénonce d'abord la réforme du bac techno différée de deux ans, au mépris de la cohérence des programmes et des apprentissages pour les élèves aujourd'hui en seconde GT.

Concernant les dispositifs d'individualisation des parcours de formation le SNETAP-FSU dénonce leur mise en place calamiteuse, l'opacité de leurs financements et surtout la rupture de l'égalité des chances entre élèves sur l'ensemble du territoire. Il dénonce également le manque de moyens pour leur mise en œuvre et la réalité d'un véritable accompagnement de la rénovation de la voie pro. Nous avons obtenu que « des formations d'appui favorisant la mise en œuvre des nouveaux référentiels soient proposées en 2011 avec l'appui de l'inspection ».

La rénovation du BTS se poursuit également en 2011 et touche les filières « Gestion et protection de la nature » et « Gestion et maîtrise de l'eau ».

La note rappelle l'inscription du BTS dans l'Espace européen d'enseignement supérieur. Le SNETAP-FSU a demandé que toutes les « innovations » découlant de cette mesure soient clairement présentées dans le cadre d'une expérimentation et qu'elles soient vues en CPC.

Les missions : des ambitions sans moyens

La seconde partie de la note de service porte sur les missions de l'enseignement agricole, avec une précision immédiate sur la part prépondérante du développement durable sur les ac-

tions à venir dans les établissements. Mais pour le SNETAP-FSU, faute de moyens, cette partie de la note de service est déjà creuse.

La note de service rappelle que la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie demande aux établissements d'enseignement et aux CFA de transmettre la liste des jeunes qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas obtenu leur diplôme. Encore une fois le SNETAP-FSU regrette les dérives de ce suivi des décrochages scolaires et dénonce la transmission de ces listes au Ministère de l'intérieur notamment.

Sur la formation continue et l'apprentissage, le SNETAP-FSU a demandé un signe clair en direction des centres, concernant la mise en place de nouveaux animateurs de réseau car faute de réponse nombre de régions ont déjà plus ou moins renoncé.

Le SNETAP-FSU a également demandé que les représentants des personnels soient associés au groupe de travail sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques facilitant l'accès aux certifications exigées par les financeurs.

Enfin le SNETAP-FSU a rappelé la nécessité d'indiquer l'incitation financière consentie par la DGER pour que les centres passent enfin des conventions FAFSEA.

La préparation de la rentrée 2011 en région

Les DRAAF sont priés pour cet exercice 2011 d'arrêter la carte scolaire début janvier. Le SNETAP donne acte à la DGER d'avoir répondu ainsi à notre préoccupation afin que les élèves puissent disposer dès février d'une information nécessaire à leur orientation. Il est par conséquent demandé aux militants de veiller au strict respect de cette disposition sachant que depuis la déconcentration, certaines autorités académiques avaient pris beaucoup de liberté avec les recommandations faites dans la circulaire d'avril 2005, histoire de rappeler qu'elles avaient désormais la maîtrise de la carte scolaire.

Conformément à la mesure 15 du pacte renouvelé : « construire dans

chaque région un projet pluriannuel pour l'enseignement agricole public », la note de service recommande au DRAAF de « s'appuyer (...) sur leur projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP), lorsqu'il est arrêté pour l'année 2011-2012 ». Il s'agit de l'aboutissement d'une revendication du SNETAP-FSU qui oblige les autorités académiques à définir un projet pour le service public d'enseignement agricole. Ce PREAP doit permettre de répondre au mieux à la satisfaction de la demande sociale de formation qui s'exprime, d'éviter les concurrences entre établissements et de placer l'EAP dans une situation plus favorable face aux projets régionaux de chacune des composantes

privées de l'enseignement agricole. En revanche, inviter les DRAAF à plafonner pour chaque formation l'accès à l'enseignement agricole public revient à contractualiser avec le service public comme s'il s'agissait d'un opérateur privé participant au service public. Cette disposition est contraire aux principes énoncés par le 13^{ème} alinéa du préambule de la Constitution : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Il revient aux militants de dénoncer ce comportement de voyous d'éminents représentants de l'État.

16 décembre Journée Formation des Maîtres organisée par la FSU

Le Snetap participera à la journée organisée par la FSU sur la formation des maîtres le 16 décembre prochain à Paris.

Depuis plus de deux ans, la FSU dénonce cette réforme de la formation des enseignants mise en œuvre dans le cadre de la RGPP et de la lutte contre la loi LRU et sa mise en place. Le gouvernement a refusé toutes les demandes concernant l'abandon de son projet et l'ouverture de véritables discussions.

Au Ministère de l'agriculture la situation n'est pas plus satisfaisante.

L'objectif de cette journée est de faire un premier bilan des effets de cette réforme et de proposer des réponses aux demandes urgentes.

Les effets négatifs de cette réforme sont à la fois visibles (temps de formation professionnelle, fonctionnaires stagiaires, formation continue) et invisibles (malaise des formateurs, carte des formations...).

Il est nécessaire de faire un bilan et des propositions dans plusieurs directions :

- **Etudiants**
- **Formateurs (des différentes structures et des établissements scolaires)**
- **Structures : moyens et relations entre les structures de formations (IUFM, UFR, Rectorat)**
- **Formations : diversité des maquettes, stages en master, formation des stagiaires premier et second degrés, impact sur la recherche et carte effective des formations.**

En octobre 2009, la FSU organisait des Assises nationales pour construire des propositions alternatives durables pour la formation des enseignants.

Le congrès de Lille s'est donné mandat de poursuivre cette première étape. Cette journée du 16 décembre sera l'occasion d'établir un premier bilan avec tous les syndicats de la FSU concernés et d'avancer de premières réponses aux questions urgentes.

La FSU organisera d'autres initiatives au cours de cette année pour faire connaître son projet.

Adhésion de la FSU à la confédération européenne le SNETAP consulte ses

Consultation des syndicats : la FSU doit-elle demander son affiliation à la CES ?

Le Congrès a décidé d'une consultation interne à chaque syndicat concernant l'affiliation de la FSU à la Confédération européenne des syndicats (CES). « Afin de participer à la construction d'un rapport de forces en faveur des salariés au niveau européen, la FSU se donne jusqu'à décembre 2010 pour mener les débats en son sein en fournissant tous les éléments aux syndiqués. Elle organise une consultation de ses adhérents par les syndicats nationaux selon les modalités déterminées par le CDFN et en accord avec ceux-ci. » Le CDFN a décidé d'organiser la première phase du débat, en informant des enjeux et des différentes positions au travers d'une publication envoyée à tous les syndiqués. Suite aux débats et aux consultations dans les différents syndicats, début 2011 le CDFN débattira à son tour et se prononcera.

Dès 2002 la FSU et certains de ses syndicats ont développé une activité européenne par le biais des Forum sociaux européens (FSE). Des syndicats de la FSU participent aussi à l'Internationale de l'éducation (IE) et donc au Comité syndical(e) européen de l'éducation (CSEE). Certains sont aussi membres d'Eurocadres.

La crise et les plans d'austérité qui pèsent sur les populations des différents pays européens posent avec acuité la nécessité de construire un rapport de force au plan européen. Une mobilisation à ce niveau, alimentée des luttes nationales, est plus que nécessaire pour mettre en échec la politique néolibérale concertée entre chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne (UE). Une pleine participation des syndicats les plus combatifs peut sembler indispensable.

Où en est la CES ?

Depuis sa création, en 1973, la Confédération européenne des syndicats a rarement agi comme un contre-pouvoir et construit des confrontations avec les institutions de l'UE. Alors que les politiques de celles-ci sont marquées par la

concurrence, la flexibilité, la dérégulation, les privatisations, la CES s'est le plus souvent contentée de déplorer ces logiques et d'organiser des actions isolées dans le temps et au mot d'ordre large, sans enclencher de rapport de force. La première fut la manifestation de Bruxelles d'octobre 1989, en faveur d'une Europe sociale. Puis il y a eu la journée de mobilisation du 2 avril 1993 : 150 initiatives à travers l'Europe, deux manifestations transnationales (Maastricht et Bruxelles) et la participation d'environ un million(s) de salariés. Ensuite ces journées isolées et sans mot d'ordre précis se sont reproduites jusqu'à aujourd'hui. D'abord en 1997, année de la fermeture de l'usine Vilvoorde, le 2 avril avec environ un million de manifestants en Europe, et le 20 novembre avec 30 000 manifestants à Luxembourg. Toutefois, deux mobilisations font exception(s) en portant sur des revendications précises. Tout d'abord le 14 février 2006 à Strasbourg, à propos de la directive Bolkestein, ici la CES sera en partie entendue par le Parlement européen. Puis le 16 décembre 2008, encore à Strasbourg, cette fois-ci au sujet de la directive temps de travail.

Ce manque de combativité résulte tout d'abord des affiliés qui s'impliquent peu dans les journées de mobilisation européenne. D'ailleurs la FSU et ses syndicats nationaux n'échappent pas à cette critique. Si en Europe les journées organisées par la CES donnaient lieu à la mobilisation de plus de dix millions de salariés, ce qui à l'échelle des 500 millions d'habitants de l'UE peut sembler non démesuré, le cours de l'Europe en serait peut-être changé.

D'ailleurs l'adhésion à la CES peut être considérée comme un moyen de poursuivre l'unité syndicale française au niveau européen, pour que nos revendications aient une visibilité à ce niveau. La CES a un rôle d'interlocuteur social au niveau européen et de nombreux accords européens ont été signés sur la protection des travailleurs de différentes branches.

Néanmoins il y a le poids sur la CES d'un « dialogue social » orchestré par une Commission européenne

omniprésente dans les réunions dont elle fixe le plus souvent les thèmes. Ces dernières années, ce dialogue a souvent été dévoyé par les institutions européennes et la CES s'est elle-même interrogée sur sa stratégie. Le syndicalisme « traditionnel » ne peut efficacement poursuivre son agenda de dialogue social que si les rapports de force sur le terrain arrivent à peser suffisamment sur les discussions.

La CES a connu des changements

La CES a connu des changements importants ces dernières années, du fait de la diversification à la fois géographique et syndicale de sa composition, et du fait du développement du néolibéralisme qui entraîne des évolutions de certains syndicats membres vers l'action et la critique des politiques mises en œuvre en Europe et au niveau des États membres. Ainsi le 29 septembre 2010, journée de mobilisation européenne à l'appel de la CES, les commissions ouvrière espagnoles et l'UGT ont appelé à une grève générale en Espagne : la première depuis 2002. Si bien que ce 29 septembre a été la plus importante journée de mobilisation en Europe de toute l'histoire de la CES. En outre, le fonctionnement de la CES n'est plus aussi consensuelle qu'à ses débuts : la CES connaît aujourd'hui des débats et des controverses internes, dans le sens d'une opposition aux politiques de l'Union européenne et d'une mise en avant de propositions alternatives. Ainsi les mandats de la CES comportent maintenant une série de revendications fiscales touchant les mouvements de capitaux et les revenus du capital, comme source de financement des budgets des États et des investissements plutôt que l'austérité.

Le paysage syndical européen est en train d'évoluer.

Avec la manifestation du 29 septembre, la CES commence à assumer le rôle qu'on a longtemps attendu d'elle, à savoir coordonner et faire converger les luttes nationales au niveau européen et proposer des alternatives en matière de politique sociale, économique et environnementale.

La CES rassemble des organisations

syndicales très diverses, du point de vue de la culture, des pratiques et du fonctionnement, ainsi que de l'orientation et de la stratégie syndicales, mais aussi du fait de législations disparates (droits de grève, place de la négociation collective...). Le poids des syndicats à l'intérieur de la CES est très inégal. Les gros contributeurs, les syndicats allemands, scandinaves, britanniques, occupent une place centrale. Ces syndicats, de par leurs modalités de fonctionnement, s'inscrivent dans des modèles privilégiant la négociation et la recherche de compromis, mais sans exclure l'usage de la grève, comme en Allemagne (malgré un droit de grève très limité), ou encore en Grande-Bretagne avec une certaine remobilisation en cours. Le modèle de la négociation et du compromis est très présent dans la CES et les décisions se prennent au consensus.

Quel engagement de la FSU sur le terrain des luttes et des débats au niveau européen ?

La FSU travaille avec des syndicats européens dans les forums sociaux. Se pose la question de les rejoindre au sein du seul grand regroupement de syndicats européens (82 de 36 pays+ 12 fédérations sectorielles) qu'est la CES. Ce serait évidemment dans une perspective dynamique de construction d'un rapport de forces suffisant pour peser sur nos gouvernements respectifs et œuvrer tous ensemble à une autre Europe, sociale, démocratique et respectueuse de l'environnement. Un certain nombre de syndicats poussent déjà en ce sens.

Le droit de grève varie de façon importante entre pays européens. Il est particulièrement limité en Allemagne où les grèves sont interdites pour les fonctionnaires ; pour les autres salariés elles ne peuvent porter que sur les salaires et les conditions de travail, et ne sont autorisées qu'à l'occasion des renégociations périodiques des conventions collectives.

La CES est la seule organisation syndicale représentative face aux interlocuteurs européens, Commission européenne notamment.

Ainsi, l'article 138 du traité CE prévoit une procédure de consultation

ne des syndicats adhérents

obligatoire dans le cadre du dialogue social au plan européen, en deux étapes :

- avant de présenter des propositions dans le domaine de la politique sociale, la Commission doit consulter les partenaires sociaux sur l'orientation possible d'une action communautaire;
- si la Commission estime qu'une action communautaire est souhaitable, elle doit consulter les partenaires sociaux sur le contenu même de celle-ci.

A cette fin, des comités de dialogue social se mettent en place dans différents secteurs. C'est souvent à partir de la démarche volontariste de la CES ou de ses fédérations syndicales que sont constituées les délégations aux comités de dialogue social européen sur la base d'un représentant syndical par Etat, et un par employeur.

La FSU doit-elle décider d'essayer d'être partie prenante de ces instances de consultation au plan européen au moment où se multiplie le nombre de directives et de recommandations, voire de cadres européens sur les budgets des Etats ? L'entrée de la FSU dans la CES pourrait permettre de faire jouer à celle-ci un rôle plus important dans le domaine de l'éducation et permettre d'avoir une action interpro-

fessionnelle incluant les salariés de l'éducation. Ainsi la FSU pourrait essayer de dynamiser la CES sur toutes les actions en rapport avec l'éducation.

La CES est présente - sur la pointe des pieds - dans les forums sociaux européens en y apportant son « expertise » des mécanismes de la construction européenne. Certains membres de la CES considèrent qu'elle prolonge cette présence dans une action pérenne en intervenant auprès de la commission ou parfois par des manifestations. L'exemple de la manifestation de 2005 contre la directive Bolkestein témoigne de cette complémentarité entre les actions syndicales nationales, les convergences amorcées par les mouvements syndical et associatif dans les forums sociaux et l'organisation syndicale européenne.

L'adhésion de la FSU à la CES offrirait l'opportunité de travailler davantage avec les organisations syndicales que nous côtoyons dans les forums sociaux, dans les divers réseaux et collectifs qui émergent, et pourrait renforcer la capacité de la FSU et de ses syndicats à travailler le nécessaire lien entre l'altermondialisation et le syndicalisme européen, et la prise en compte par ce dernier des revendications que nous y exprimons pour un autre monde.

Le contexte actuel appelle un engagement renforcé de la FSU au plan européen. Pour cela il faut certes poursuivre le travail de relations, de coordination avec les ONG et le mouvement altermondialiste (réseaux transnationaux divers, Forums sociaux, Attac, etc.). Mais est-il suffisant pour déployer les actions internationales et européennes de la FSU, en vue de renforcer notre conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale aux côtés de forces syndicales déterminées à y œuvrer ? L'altermondialisme est-il en mesure d'assurer à la FSU une existence et une visibilité syndicales à l'échelle européenne ? A côté de l'approche forum de notre fédération se pose aujourd'hui la question de demander ou non notre adhésion à la CES. Investir pleinement le terrain de luttes et de débats qu'est l'Europe est l'objectif de la FSU.

Bureau fédéral de la FSU

La FSU ne doit pas adhérer à la CES La confédération européenne des syndicats (CES), est-elle une véritable organisation syndicale ?

Pourquoi cette question quelque peu provocatrice ?

Pour la raison suivante :

Comme des centaines de milliers de salariés, syndiqués ou non, nous n'oublions jamais la forte mobilisation sans précédent de l'automne 2010, ni celle du printemps 2003 où une marée humaine déferla sur Paris le 25 mai 2003 pour dire non à la réforme des retraites.

Des centaines de milliers de salariés n'ont toujours pas compris pourquoi l'intersyndicale à laquelle adhère la FSU n'a pas appelé à la grève générale pour le retrait de la réforme des retraites à l'automne 2010. La mobilisation était forte et les salariés auraient eu besoin d'une coordination du mouvement au niveau national. Encore une fois les salariés subissent un recul sur un acquis social fondamental du XX^e siècle. Comme en 2003, l'amertume est grande. **La FSU s'est pourtant dotée de mandats très clairs au sujet des retraites lors de son dernier congrès, et elle s'est positionnée pour le « retrait de la réforme 2010 »**, comme l'ont fait Solidaires et la CGT-FO. Nous aurions pu gagner sur ces orientations.

Quelle était la position de la CES lors de ces grèves contre le réforme des retraites ?

Durant les deux mois de grèves et de manifestations, elle s'est contentée d'une lettre adressée aux directions syndicales ; elle n'a diffusé aucune information sur la situation en France et encore moins travaillé à faire converger les luttes qui se développent en Grèce, en Espagne, en Belgique, en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Portugal, en Irlande...

Après l'adoption de la Constitution européenne en mars 2008, **l'existence et l'influence de la Confédération Européenne des Syndicats devient de plus en plus importante.**

Quelles sont les origines de la CES ? Qui adhère ? Quelles sont les orientations de la CES ? De quelle instance tire-t-elle la légitimité de ses mandats ? **N'y aurait-il pas un lien entre l'échec des luttes de mai-juin 2003 et de celles l'automne 2010 et les orientations de la CES ?**

En avril-mai-juin 2003, alors que des grèves et des manifestations massives se succédaient en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe, se tenait à Prague le **Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES)** du 26 au 29 mai 2003. Cela peut surprendre mais **Valéry Giscard d'Estaing**, « père de la constitution européenne », s'est longuement exprimé devant ce congrès : **« je vous remercie de votre aide à la réalisation d'une constitution démocratique, moderne, sociale pour les Européens et pour l'Europe »**.

Combien de militants de la CGT, de la CGT-FO, de la CFDT savent qu'ils sont membres de la CES ?

La CES a été créée formellement en 1973 lors d'un congrès constitutif à Bruxelles. Il est facile de remarquer que la création de la CES correspond à un cheminement parallèle à la construction de l'Union Européenne. En effet. Dans les années 1970, la branche européenne de la CISL (la Confédération Internationale des syndicats libres) prend son indépendance par rapport à celle-ci et de là naîtra la Confédération Européenne des Syndicats. Progressivement et de façon symétrique à la mise en place des institutions européennes, puis à la signature des traités de Maastricht et d'Amsterdam, la CES va affirmer son indépendance en abandonnant sa fonction d'organisation régionale de la CISL, pour se transformer en une « internationale » européenne. De fait la CES, regroupant sur le plan européen les organisations syndicales membres de la CISL, devient une institution européenne au même titre que le Conseil Européen, le Conseil des Ministres, le Parlement Européen... Cette situation met en difficulté les organisations syndicales qui souhaitent être indépendantes des gouvernements. *La tendance à institutionnaliser les organisations syndicales pousse à leur octroyer un statut d'ONG (Organisation Non gou-*



vernementale) les intégrant à une forme « d'organicisme » européen. Les partis politiques sont également concernés. La structure européenne génère une conception « totale » de la société où contre-poids et contre-pouvoirs s'effaceraient au nom du « bien commun », système fonctionnant dans le cadre du concept pyramidal du « principe de subsidiarité » à l'image de l'Église.

Aussi, en 1974, sept organisations syndicales chrétiennes d'Europe deviennent membres de la CES, dont la CFDT et la CFTC pour la France. La FSU pour des raisons statutaires n'est pas membre. Faut-il le souhaiter ?

La CES est ainsi reconnue par l'Union Européenne en tant qu'unique organisation syndicale inter-professionnelle représentative au niveau européen en vue d'offrir un contre-poids syndical aux forces économiques d'intégration européenne.

Le problème capital que nous rencontrons depuis des années dans le syndicalisme est celui de son indépendance vis à vis des partis politiques, des gouvernements et aujourd'hui de l'Union Européenne. Peut-on accepter que la CES revendique que les syndicats participent à la gestion des fonds de pension ? (congrès de 1999)

Peut-on accepter la position de la CES qui affirme: « qu'il faut faire de l'Union Européenne un espace économique fondé sur l'innovation, plus dynamique et plus compétitif »

La compétitivité ne remet-elle pas en cause, par l'abaissement du coût du travail, toutes les garanties collectives et les services publics en France, en Europe et à l'échelle mondiale ?

Certes, la CES a organisé plusieurs manifestations européennes : novembre 1997, au Luxembourg, juin 2000 à Lisbonne, décembre 2000 à Nice, avril 2003, (...) le 29 septembre 2010 mais sur quelle orientation syndicale ?

Enfin le congrès du SNETAP d'Amiens (octobre 2004) s'est prononcé à l'unanimité « contre le projet de constitution européenne », alors que de son côté, lors de la réunion du Comité de direction de la CES, John MONKS secrétaire général de la CES affirmait « il convient de considérer la constitution européenne comme un tremplin » ? S'opposer à la Constitution Européenne, ce serait pour lui « une victoire pour les nationalistes et pour les ennemis de l'Europe... On détruirait le seul grand instrument dont on dispose

pour progresser vers une Europe plus sociale ».

Assez de supercheries, ne sommes nous pas dans une totale contradiction qui impuissante toute l'activité syndicale et qui conduit à l'affaiblissement du syndicat ?

les syndiqués ont droit à l'information, les syndiqués ont droit à la démocratie syndicale. Par sa contribution à l'élaboration de la Constitution européenne, la CES n'estelle pas le type de syndicalisme inscrit dans la constitution européenne comme l'indique l'article 3-210-4 « un état membre peut confier aux partenaires sociaux la mise en œuvre des lois cadres européennes ». **Cet article remet totalement en cause l'indépendance syndicale.**

Allons nous continuer à nous résigner et à subir ? Allons nous accepter la plus extraordinaire régression politique et sociale ? Nous n'acceptons plus le formatage des cerveaux organisés par tous les médias, assez de mensonges !

Que faire ? Quand les peuples combattent l'esclavage, l'apartheid ou le colonialisme, ils ne revendiquaient pas le partage des bénéfices de l'esclavage, de l'apartheid ou du colonialisme, ils combattaient le système même de l'esclavage, de l'apartheid et du colonialisme.

De même, il ne s'agit pas de s'accommoder des orientations de la Constitution Européenne, il faut les combattre. Le SNETAP, dans son congrès national d'Amiens, en octobre 2004, a pris à l'unanimité, sans ambiguïté ses responsabilités à ce sujet. La CES approuve la Constitution européenne puisqu'elle a appelé à voter oui au référendum, mais avec quel mandat ?

La victoire du NON doit se prolonger par le refus de la FSU d'adhérer à la CES au nom de l'indépendance syndicale en s'appuyant sur la Charte d'Amiens. Entre la doctrine sociale de l'Église qui a fondé la CFDT, la CES, l'Union Européenne et la Charte d'Amiens qui est la référence du syndicalisme, notre choix est clair.

Pour terminer, sur le mouvement de 2010, l'amertume est toujours là, certainement pour longtemps, mais ce qui est sur, c'est que la marée humaine qui déferla à Paris le 25 mai 2003, pour défendre les retraites (par répartition) ainsi que la **mobilisation sans précédent de l'automne 2010 n'étaient pas sur les orientations de la CES.**

L'Union Européenne, n'est pas l'Union des peuples, mais un cadre juridique qui s'appuie sur les traités

de Maastricht et de Lisbonne pour détruire tous les services publics et les acquis sociaux (retraite, sécurité sociale...) quels que soient les gouvernements en place. C'est au nom du respect des critères de Maastricht que tous les gouvernements européens imposent des politiques de rigueur et font des coupes sombres dans les budgets des états. Un Syndicalisme Indépendant de l'Union Européenne devrait avoir pour seul objectif un appel pour la défense des acquis sociaux. **Le silence de la CES en 2003, en 2010 est lourd de conséquences et de compromission. La CES n'est pas le prolongement de l'histoire du mouvement ouvrier** qui lui s'appuie sur l'indépendance des syndicats et sur la lutte des classes. Il est vrai que l'Union fait la force et que de ce fait, on pourrait penser qu'un syndicalisme de dimension européenne pourrait améliorer le rapport de force pour défendre nos acquis et les améliorer, mais l'unité doit se construire sur un objectif précis. Soyons clair.

La CFDT, dans le combat pour la réforme des retraites proposait de participer à des tables rondes afin de réaliser quelques amendements à la réforme sur les retraites alors que la FSU, Solidaires et la CGT-FO et un grand nombre d'unions départementales intersyndicales regroupant tous les syndicats demandaient le retrait du projet de loi sur les retraites. Ainsi l'expérience récente montre qu'en rassemblant autour du seul objectif de l'Unité, deux conceptions antagonistes du syndicalisme s'associaient ; d'un côté un syndicalisme d'accompagnement qui s'appuie sur la doctrine sociale de l'Église*, qui nie les deux classes de la société, c'est à dire le monde du travail et celui du capital, et de l'autre le syndicalisme qui s'appuie sur la Charte d'Amiens qui reconnaît les deux classes antagonistes et la nécessité de la grève générale pour gagner sur les questions fondamentales. Le silence de la CES qui tire son origine et son comportement de la doctrine sociale de l'Église est lourd et très explicite.

Faut-il le rappeler, en 1995, l'unité syndicale s'est constituée pour la défense des retraites sur le mot d'ordre clair de « retrait du plan Juppé ». Ce mot d'ordre n'a pas été repris par la direction de la CFDT. Nous avons obtenu le retrait. Nous ne gagnerons pas sur les orientations de la CFDT qui sont celles de la CES. Ces orientations ne sont pas celles de la FSU, de ses syndicats et de ces syndiqués, la FSU ne doit pas

adhérer à la CES sinon elle risque d'y perdre son orientation et d'y oublier ses mandats.

Le Bureau régional Auvergne

** La doctrine sociale de l'Église se trouve dans toutes les encycliques papales et en particulier dans l'encyclique « Rerum Novarum » de 1891 que l'on peut facilement consulter sur des sites internet.*

Pas d'illusions sur la CES

Le SNETAP n'est pas indifférent à ce qu'on appelle « l'International », il l'a prouvé depuis sa création en adhérant à plusieurs organisations internationales (de l'éducation notamment), et en y apportant une contribution à la mesure de ses moyens.

Il s'agit aujourd'hui d'une éventuelle adhésion de la FSU à la Confédération européenne des syndicats, la CES. En 2007, le Congrès FSU de Marseille avait décidé d'organiser un débat dans la fédération. Il n'a pas eu lieu, c'est dire le peu d'enthousiasme pour une telle adhésion, et il y a de quoi. La CES est une grosse machine qui, de par sa nature, tourne à vide, organisant une fois par an une « euromanifestation » (en fait, une manifestation alibi pour rappeler qu'elle existe), qui ne débouche sur aucune coordination des actions syndicales au plan européen.

Si la manifestation de Bruxelles en septembre 2010 a eu plus de tonus que d'habitude, c'est un progrès, mais des organisations comme la FSU ou encore ATTAC n'ont pas eu besoin d'être adhérentes à la CES pour y participer. Et la CES est essentiellement une sorte de courroie de transmission des orientations de l'Union européenne, laquelle la subventionne. Le seul argument pour une éventuelle adhésion de la FSU serait que les confédérations françaises y sont déjà. Mais la CGT, par exemple, qui a adhéré pour rendre la CES plus combative a-t-elle fait le bilan critique de sa participation ? Alors, si les instances de la FSU se prononcent en décembre pour une adhésion, nous irons avec le même objectif, sans trop d'illusions.

Marcel Debelley

Renforcer le courant changement

Si longtemps l'orientation de la CES a été celle d'une organisation cherchant le compromis, acceptant une politique d'accompagnement,

il apparaît maintenant une prise de conscience nouvelle de certains de ses syndicats membres par rapport aux dérives européennes. Aujourd'hui, la CES conduit une politique plus réaliste. Elle prend la mesure des inégalités sociales qui s'accroissent dans et entre les différents pays européens. Elle considère avec raison que c'est en renforçant l'unité et la solidarité des salariés de tous les pays européens qu'il peut être possible de construire une autre politique européenne. Le fait que la FSU, organisation syndicale plus progressiste que la CFDT ou que la Centrale syndicale allemande, soit membre de la CES ne peut que renforcer le courant du changement.

Nous sommes donc pour cette demande d'affiliation dans la mesure où :

- l'objectif est de participer à la construction d'un rapport de force suffisant pour peser sur les gouvernements et œuvrer à l'avènement d'une autre Europe, sociale, démocratique et respectueuse de l'environnement, et donc pour s'opposer aux politiques d'austérité qui se mettent en place dans tous les pays européens

- l'affiliation peut permettre de défendre et de faire partager aux autres organisations syndicales européennes nos propres conceptions de la laïcité, du droit de grève dans la fonction publique...et les principes fondateurs de notre syndicalisme.

Pour le collectif des retraités,
Hélène Pougant

Qu'avons nous à gagner d'une adhésion de la FSU à la CES?

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) avait consulté ses adhérents en 2007 pour l'adhésion de notre fédération à la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Cette consultation relayée par les syndicats affiliés n'avait que très peu mobilisé les personnels et le taux de participation à ce vote était resté très faible. La FSU consulte à nouveau ses adhérents, mais cette fois-ci pour connaître leur position concernant l'affiliation de la fédération à la Confédération Européenne des Syndicats (CES). La décision ne sera prise que lors du Conseil Délibératif Fédéral National de janvier 2011, mais une chose est certaine, les motivations de cette affiliation n'intéressent encore une fois pas grand monde....

Derrière ce simulacre de démocratie se profile la stratégie de la FSU face

aux autres organisations syndicales. Ce souhait d'affiliation à la CES est porté par l'équipe dirigeante de la FSU qui espère entrer dans la « cour des grands » de l'Union européenne. En effet, toutes les organisations syndicales nationales (CGT, FO, UNSA, CFDT et CFTC) sont membres de la CES depuis déjà quelques années. La seule organisation, qui n'avait pas encore fait le pas, est la FSU.

La décision d'affiliation à la CES, soutenue par la tendance majoritaire de notre fédération, n'est pas sans équivoque. Pour preuve, les responsables « Unité et Action » écrivent dans leur revue de novembre « *C'est le moment pour la FSU de rejoindre les rangs de la CES, aux côtés des syndicats combattifs tels que la CGT, la FCTB et la CSC belge, la CGIL italienne...* » et de poursuivre « *Il est impossible pour la FSU de se passer de la CES, tout en restant lucide sur sa force et sa faiblesse. Nous gagnerons en crédibilité et en efficacité tant nationalement qu'au niveau européen si la FSU rejoint la CES en y portant haut et fort ses mandats* ». La position de la tendance « École Émancipée », deuxième courant de pensée au sein de la FSU est plus ambiguë. Dans sa contribution à la réflexion à l'entrée du CDFN de novembre, on peut lire « *Ce serait donc en dépit de fortes critiques et sans illusions que la demande d'affiliation de la FSU à la CES pourrait s'envisager. Une demande d'affiliation ne peut pas être pensée comme un changement stratégique de la FSU: il ne s'agit pas de faire moins de mouvement social pour faire du syndicalisme institutionnel* ».

Et nous, syndiqués du SNETAP, qu'avons-nous à attendre de cette éventuelle affiliation pour la défense de nos mandats? Nos préoccupations militantes semblent bien éloignées des stratégies d'appareils et des affrontements de tendance. Certains d'entre nous se sont mobilisés fortement dans le combat pour le retrait du texte portant réforme de notre système de retraite. Durant ces deux mois de lutte, nous n'avons jamais entendu la CES apporter son soutien à nos revendications légitimes. Et ce n'est pas l'absence de la FSU aux côtés des autres organisations européennes qui explique ce silence. La CES ne dit toujours rien pour s'insurger contre les plans de rigueur que l'Union Européenne impose actuellement aux salariés portugais et irlandais.

Ce qu'attendent les adhérents du SNETAP, ce n'est pas une affiliation

de notre fédération à une organisation cogestionnaire de la destruction de tous les acquis ouvriers imposée par la Commission européenne. Ils attendent de notre fédération qu'elle défende sans défaillance notre modèle social, indépendamment des appareils politiques et des institutions européennes. Ils attendent que notre fédération nous appelle à s'engager résolument dans un combat difficile mais indispensable pour défendre un service public assuré par des personnels du service public. Les adhérents du SNETAP militent pour un syndicalisme de lutte, capable de revendiquer et d'organiser les conditions d'un rapport de force national pour faire respecter nos mandats.

Ce syndicalisme n'a rien à attendre de l'affiliation de la FSU à la CES.

Joël Pitt

La CES c'est non !

Lors du dernier congrès de la FSU nous avons vu une manœuvre de passage en force pour acter l'affiliation de la FSU à la CES. Les congressistes ont demandé de repousser cette décision afin de réunir tous les éléments du débat. Force est de constater qu'encore une fois ces conditions ne sont pas réunies. Le SNETAP devra prendre une décision pour le CDFN de janvier, alors qu'il n'aura pas eu le temps de mettre en place ce débat.

L'échec de l'affiliation à la CSI

Rappelons le, la FSU a fait sa demande et celle-ci n'est toujours pas accordée. Cela doit nous faire réfléchir sur l'intérêt de passer autant de temps sur cette question alors que nous n'avons même pas de garanties des confédérations françaises affiliées à la CES (CFDT-FO-UNSA-CGT) qu'ils ne fassent pas jouer leur droit de veto à notre demande d'affiliation.

Face à l'offensive antisociale, la CES se contente le plus souvent de prendre acte, voire de déplorer. Son message, en ces temps de crise, reste centré sur l'exigence d'un bon fonctionnement du système et de plans de relance efficaces ! On peut cependant noter une inflexion dans le discours, l'orientation (critique de la stratégie Europe 2020) et un agenda de mobilisations (le 29 septembre, le 17 décembre en perspective). Elle n'est pas encore l'outil d'émancipation des travailleurs européens le sera-telle un jour? Quand on voit que son prochain secrétaire général n'est pas issu d'un syndicat.

Mais la FSU doit développer une activité et une stratégie qui ne se résume pas à rejoindre -à vouloir rejoindre- la CES. Une demande d'affiliation ne peut pas être pensée comme un changement stratégique de la FSU : il ne s'agit pas de faire moins de « mouvement social » pour faire du syndicalisme « institutionnel ». Ce ne pourrait être que pour y porter les orientations de la FSU et notamment la nécessité de construire la confrontation et le rapport de force contre la commission européenne et ses politiques, et la nécessité de travailler à cela sans exclusive avec les mouvements syndicaux et sociaux qui s'inscrivent dans cette perspective.

Il faut agir en Europe

On le voit, avec les plans d'austérité qui s'imposent aussi en Espagne, en Grèce, en Grande-Bretagne ou en Italie, on l'a vu au moment du blocage des raffineries en France, il y a urgence à développer un syndicalisme capable de réagir et d'intervenir au delà des frontières nationales, notamment en Europe.

Dans un tel contexte, quand 75% des résolutions adoptées par les Parlements nationaux découlent directement de l'application des décisions européennes et quand les politiques européennes ont un impact direct sur les politiques auxquelles nous faisons face dans les différents pays, la nécessité de construire un rapport de forces au niveau européen, est un défi que les mouvements sociaux et principalement syndicaux, doivent relever. Certes la FSU est investie dans le FSE -Forum Social Européen- mais elle peine à y avoir une activité réellement partagée au niveau fédéral de même qu'au niveau des nombreux collectifs ou réseaux thématiques (écologie, crise financière, politiques migratoires, services publics, éducation...) ou conjoncturels (sommet UE...). Même quand c'est la CES qui appelle à manifester comme le 29 septembre dernier, à Bruxelles, la FSU peine à former un cortège de plus de 100 personnes !

Quoi qu'il en soit, sans affiliation, nous ne sommes pas analysés et il nous faut surtout renforcer notre implication dans les cadres collectifs (le forum social européen, les réseaux et les initiatives qui lui sont liés) pour construire les mobilisations indispensables au niveau européen. Lors de cette consultations nous appelons les adhérents du SNETAP-FSU à voter contre l'affiliation de la FSU à la CES.

Rémi Philon, Arno Leroux et Etienne Berges

Le Snetap publie

"Une aventure collective au service de l'enseignement agricole public"

Depuis presque un demi-siècle, le SNETAP (Syndicat national de l'enseignement agricole public), syndicat multicatégoriel et majoritaire dans son secteur, lutte non seulement pour la défense des intérêts et l'amélioration des conditions de travail de ses adhérents mais aussi pour la sauvegarde d'un enseignement agricole public de qualité dans une société qui, trop souvent, ignore tout du monde rural.

Ce volume permettra aux lecteurs, militants ou non, de mieux comprendre ses combats pour s'opposer à la précarité récurrente de certains personnels et maintenir un enseignement agricole public et laïque. Il met aussi en lumière les réflexions du SNETAP sur la nécessité d'assurer la présence, sur l'ensemble du territoire, d'un nombre suffisant d'établissements d'enseignement agricole pour permettre à tous d'y accéder, ainsi que celles menées sur le contenu des programmes qui contribuent à déterminer ce que sera l'agriculture de demain.

On y trouvera ses propositions quant à l'animation des territoires et, de façon plus large, sa vision du visage d'un monde rural dans une société en profonde mutation.

Bon de commande à compléter et à envoyer à :

Snetap-FSU (commande livre) - 251, rue de Vaugirard - 75732 Paris cedex 15

SNETAP, une aventure collective au service de l'enseignement agricole public (édition Prospero)

M, Mme : ou Section :

Commande exemplaires, au prix unitaire de 12,50 € (frais de port gratuits)

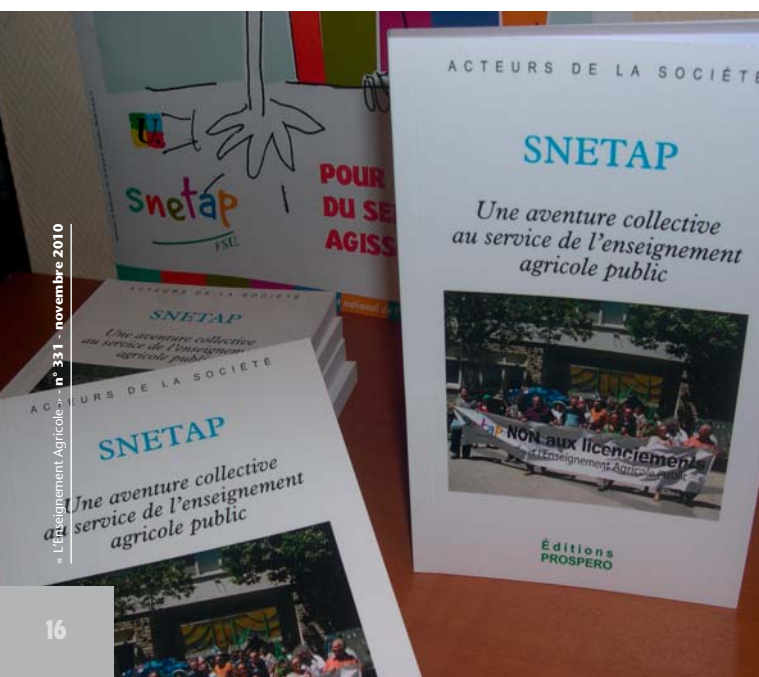
Pour le règlement je joins un chèque de euros, à l'ordre du Snetap.

Je souhaite recevoir ma commande à l'adresse suivante :

.....

Code postal Ville.....

Signature :



Assemblée Générale de l'ASMA SNETAP et SYCMA engagés dans l'action sociale

Rappeler l'histoire pour mieux se projeter dans l'avenir, c'est ce que Michel Deschamps et Paule Devillaine ont fait avec talent lors de leur intervention pour les 25 ans de l'Asma. C'était à l'AG de Biarritz, du 22 au 25 novembre 2010, quatre ans après celle de Vichy. 200 personnes y ont assisté. En provenance des organisations syndicales qui ont en charge sa gestion et pour une bonne moitié de président-e-s et/ou représentant-e-s des Asma départementales souvent syndicalistes aussi. La délégation FSU était au complet, signe de la responsabilité particulière qu'elle a, avec 24 des 60 membres actifs qui dirigent l'association au sein de l'AG. Les travaux ont vu la présence de Jean-Marie Leboiteux, de membres du BN et du CSN. Sérieux, ils ont donné des mandats précis que vous trouverez dans les quatre pages que le prochain bulletin va consacrer à l'Action Sociale et à l'ASMA. En prise avec les grandes orientations que la FSU et la CGT avaient décidé de promouvoir.